

SEANCE DU 18 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit avril à 14h00, le Conseil Municipal de la commune légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme. MANSANA Jocelyne, Maire.

Présent : FALGOUX Mireille, CARLOD Véronique, FRECHILLA Catherine, SIGAUD Martine

Excusée : TIXIER Véronique

Absent : VERDIER Marcel

M. Date de convocation : 11 avril 2018

SIGAUD Martine a été élue secrétaire de séance

Ordre du Jour

- 1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION
- 2 - VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES
- 3 - FIXATION DU MONTANT DES PROVISIONS SUR CHARGES VERSÉES PAR LES LOCATAIRES
- 4 - PROPOSITION ACHAT PARCELLES A 52 ET A 53 A MADAME PECHON GIRE
- 5 - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2018
- 6 - VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES - EAU - LA GODIVELLE
- 7 - QUESTIONS DIVERS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DELIBERATION
 - * TRAVAUX ACCESSIBILITE MAIRIE
 - * CONVENTION AVEC ASSOCIATION GODIV'ART

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

- A l'unanimité, le conseil approuve le procès-verbal du dernier conseil.

014-2018

2- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES

Reçu en Préfecture le 23 avril 2018

Publié le 23 avril 2018

Le Maire propose de reconduire pour 2018 les taux 2017.

Suite à l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal garde les taux d'imposition pour les 3 taxes comme suit :

	BASE 2017	TAUX 2017	BASE 2018	taux 2018	PROD 2018
TAXE D'HABITATION	53 265 €	8.40	53 900 €	8.40%	4 528 €
TAXE FONCIERE BATIE	36 972 €	8.40	38 700 €	8.40 %	3 251 €
TAXE FONCIERE NON BATIES	34 638 €	28.20	35 000 €	28.20 %	9 870 €
					17 649 €

015-2018

3- FIXATION DU MONTANT DES PROVISIONS SUR CHARGES DES LOCATAIRES

Reçu en Préfecture le 23 avril 2018

Publié le 23 avril 2018

Madame le Maire faire part au conseil, au vu du décompte définitif des charges de 2017, de la nécessité de provisionner ces charges à un des locataires habitant le gîte "Marion"

Le Maire propose les provisions sur charges suivantes à compter du 1 mai 2018 :

Guerra Gil Marie-Jeanne : provision sur charge de 130€ par mois

Suite à l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve la proposition du Maire

- donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents concernant cette question

016-2018

4 - ACHAT PARCELLES A52 ET A53

Reçu en Préfecture le 30 avril 2018

Publié le 2 mai 2018

Madame le Maire expose la demande de Mme Pechon Gire, dans sa lettre du 1er décembre 2017, de régulariser la situation de ces deux parcelles A52 (2ares) et A53 (2ares et 50 centiares). En effet, une route a été réalisée sur sa parcelle A53 et un accès goudronné sur la parcelle A52 sans qu'elle en soit informée. De ce fait les 2 parcelles sont devenues inexploitable. A ce titre, Mme Pechon Gire demande que la commune rachète ces deux parcelles.

Suite à l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide d'acheter ces parcelles (soit 4 ares et 50 centiares) à Mme. Pechon Gire au prix de 500.00 €. Cette vente pourra se passer sous la forme d'acte administratif
- Tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.
- Nomme Mme TIXIER Véronique pour représenter la commune
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents concernant cette vente.

017-2018

5 - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2018

Reçu en Préfecture le 23 avril 2018

Publié le 23 avril 2018

Madame le Maire présente au conseil la lettre de Monsieur le préfet du Puy-de-Dôme concernant la reconduction de la Dotation de soutien à l'investissement local 2018. Dans ce cadre le projet de pourrait remplir les conditions d'éligibilités à ce programme.

Il est entendu qu'il faut un démarrage rapide des travaux après notification de la subvention : l'ensemble des crédits doivent être engagé avant le 31 décembre 2018.

Suite à l'exposé du Maire, le Conseil municipal décide

- de mettre le remplacement des fenêtres du gîte Marion au programme au titre de la rénovation thermique.

- charge Madame le Maire de faire établir des devis et de monter la demande de subvention auprès du bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local 2018.

018-2018

6- VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES – EAU LA GODIVELLE

Reçu en Préfecture le 23 avril 2018

Publié le 23 avril 2018

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
701249	Reversement redevance agence de l'eau	1500.00	
61523	Entretien, réparations réseaux	-1500.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LA GODIVELLE, les jour, mois et an que dessus.

7 -QUESTIONS DIVERSES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DELIBERATION

019-2018

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE MAIRIE

Reçu en Préfecture le 25 avril 2018

Publié le 25 avril 2018

Aux vues de la délibération 042/2015 validant l'agenda d'accessibilité programmée, aux vues du diagnostic d'accessibilité des établissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) établi par la Ardes Communauté en 2015, aux vues de l'avis favorable de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité réunie le 19/01/2016 sur une demande de réalisation de travaux et/ou un Ad'AP, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de commencer ce programme par la Mairie.

Le diagnostic prévoyait la peinture des nez de marche et des contremarches de l'escalier menant à la mairie, ainsi que l'installation d'une main courante sur potelets. Ces divers travaux devront être effectués par l'employé municipal.

Suite à l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la proposition du Maire.
- Donne tout pouvoir au Maire pour la réalisation de ces travaux.

CONVENTION AVEC ASSOCIATION GODIV'ART

Reçu en Préfecture le 25 avril 2018

Publié le 25 avril 2018

Madame le Maire expose au Conseil la volonté de l'Association Godiv'art de créer une convention liant l'association à la commune de la Godivelle lors des manifestations de cette dernière durant les étés.

Suite à l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer cette convention et de la signer et de la faire signer à l'Association Godiv'art.

Ces délibérations sont prises à la majorité des membres présents et représentés par un vote à main levé.

CARLOD Véronique		SIGAUD Martine	
FALGOUX Mireille		TIXIER Véronique	Excusée
FRECHILLA Catherine		VERDIER Marcel	Absent
MANSANA Jocelyne			